

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Grenoble, le 20 février 2018

Point sur la situation de l'hébergement d'urgence pour le département de l'Isère

Pour le département de l'Isère, le nombre de places d'hébergement d'urgence, qui viennent s'ajouter aux 2 000 places pour les demandeurs d'asile (tous dispositifs confondus) a été multiplié par 5,5 depuis 2008.

Le dispositif est actuellement constitué de 1 147 places pérennes, ouvertes toute l'année, déployées sur l'ensemble du département.

Pour la période hivernale, le dispositif est renforcé par l'ouverture de places supplémentaires, complétées, le cas échéant, par des mises à l'abri dans des haltes de nuit.

L'objectif de 320 places supplémentaires, arrêté au début de l'hiver a été dépassé puisque 445 places ont été déployées, dont 168 places en "halte de nuit".

Il convient d'ajouter, qu'en cas de plan grand froid, 8 autres sites, soit 400 places supplémentaires sont mobilisables.

A ce jour le dispositif déployé n'est pas saturé, fait recoupé par le comptage opéré chaque nuit par les maraudes.

L'estimation précise des personnes sans hébergement provient de la difficulté à identifier précisément les squats et autres campements, et les personnes y résidant qui ne souhaitent pas être dirigées vers le dispositif d'hébergement d'urgence, comme le rapporte justement l'article relatif au campement "Bouchayer".

Le Gouvernement a fait de l'accès au logement des personnes défavorisées une priorité, qui sera déclinée dans le plan "le logement d'abord".

Contact presse :

Service communication de la Préfecture

Téléphone : 04 76 60 48 07

communication@isere.pref.gouv.fr

